



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b></p> <p><b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> <p><b>Bureau de gestion des dotations et compétences</b> 1 ter avenue de Lowendal – 75 700 PARIS 07 SP</p> <p>Chef de bureau : Bertrand DROGUET Tél : 01.49.55.43.28 - Fax : 01.49.55.48.19</p> <p>NOR : AGRE1024399N</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/N2010-2140</b></p> <p><b>Date: 30 septembre 2010</b></p>
---	---

Date de mise en application : **immédiate**

Nombre d'annexe : 1

**Objet : Dispositif de préparation au concours de recrutement CAPESA interne, section documentation**

**Références :**

Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole

Arrêté du 14 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole

Arrêté du 23 août 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole

**Mots clés : concours interne, préparation, CAPESA, documentation**

Un dispositif de préparation au concours interne est mis en place par l'École nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse pour la section PCEA documentation.

<b>Destinataires</b>	
<p><i>Pour exécution :</i></p> <p>Mesdames, messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Mesdames, messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement - les chefs des services de la formation et du développement</p> <p>Madame la directrice de l'école nationale de formation agronomique</p> <p>Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche</p> <p>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles</p> <p>Inspection de l'enseignement agricole</p>	<p><i>Pour information :</i></p> <p>Monsieur le secrétaire général</p> <p>Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</p> <p>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p> <p>Unions nationales fédératives d'établissements privés</p>

## 1/- Les publics concernés

Sont concernés les candidats non titulaires **en poste dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)** remplissant les conditions pour s'inscrire au concours interne, une note de service sous timbre SG/SRH/SDDPRS relative aux « concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement technique agricole public et de l'enseignement maritime (session 2011) » est à paraître.

## 2/- Organisation de la formation

Le dispositif comporte un temps en auto-formation (accès libre ou abonnement individuel à une plate-forme de FOAD hébergée à l'ENFA) et deux regroupements à l'ENFA.

Modules	Contenus et dispositifs de formation	Modalités de formation	Dates
<b>1. Place des CDI dans l'enseignement agricole</b>	Histoire de la documentation (apports)	Mise en place et animation d'une plateforme de suivi à distance et de mutualisation de ressources.	A distance à partir du 04 novembre 2010
	L'enseignement agricole (apports)	FOAD	
<b>2. Le métier de professeur documentaliste</b>	Les textes officiels sur l'enseignement agricole et sur le métier de professeur-documentaliste (apports)	FOAD	
	Culture professionnelle	FOAD	
<b>3. Préparation aux épreuves écrites</b>	Positionnement et construction d'un parcours individualisé.	Présentiel ENFA	Du 29 novembre au 3 décembre 2010 à l'ENFA
	Ecriture de références bibliographiques (apports et ateliers pratiques).	4 jours (stagiaires)	
	Techniques de résumé (apports et ateliers pratiques).		
	Travail sur un corpus de documents.	Puis, suivi à distance après la semaine de formation	
<b>4. Préparation aux épreuves orales (pour les admissibles)</b>	Positionnement et construction d'un parcours individualisé	Présentiel ENFA	Dans la semaine suivant les résultats de l'épreuve d'admissibilité à l'ENFA
	Structuration du dossier professionnel (apports et ateliers pratiques)	4 jours (stagiaires)	
	Techniques d'entretien, entraînement à l'oral	Puis, suivi à distance après la semaine de formation	

### 3/- Inscriptions

Elles se feront à l'aide de la fiche ci-jointe (annexe).

Cette fiche d'inscription signée du directeur de l'EPLEFPA est transmise au chef de SRFD lequel, après signature, la retourne à l'ENFA – 2, route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX, **avant le vendredi 22 octobre 2010 (date impérative).**

Toute candidature ne comportant pas les deux signatures (du directeur de l'EPLEFPA et du chef du SRFD) ou parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

**Le nombre maximum de places est de 18.**

Les candidats seront retenus en fonction de leur ancienneté comme enseignants en documentation, contractuels de l'enseignement agricole public. C'est pourquoi il vous est demandé de remplir le plus précisément possible vos états de service (cf. fiche d'inscription) comme enseignant de documentation.

**Rappel : tout agent inscrit doit posséder un numéro SAFO, qui permet de délivrer la convocation et l'attestation de présence. (si l'agent ne possède pas ce numéro SAFO, l'établissement contactera sans délai le SRFD pour sa création ou sa mise à jour)**

**Attention : Faute d'attribution d'un numéro SAFO, les candidats ne pourront pas participer à la formation.**

### 4/- Chronologie de la formation

**La formation en ligne débutera le jeudi 04 novembre 2010.** A cette date, la plate-forme de formation sera accessible à partir du site de l'ENFA : <http://www.enfa.fr>. Les identifiants et mots de passe seront fournis aux candidats à l'inscription.

Toutes les informations utiles seront fournies sur la plate-forme : organisation de la formation, ressources en ligne, modalités du tutorat en ligne.

Un regroupement est programmé à l'ENFA du **29 novembre (14 h) au 03 décembre 2010 (12 h)** dans le but de préparer les épreuves écrites. La préparation aux épreuves orales ne concernera que les candidats admissibles, les dates seront communiquées en janvier 2011.

### 5/- Frais de déplacements

Ils seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse.

### 6/- Interlocuteurs

**ENFA Toulouse** 2 route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

◇ **Jean-Marie CHASSAGNE** : responsable de la professionnalisation des enseignants  
tél : 05.61.75.34.60 e-mail : [jean-marie.chassagne@educagri.fr](mailto:jean-marie.chassagne@educagri.fr)

◇ **Chantal GRENIER-GIRE** : enseignante en documentation et intervenante  
tél : 05.61.75.34.23 e-mail : [chantal.grenier-gire@educagri.fr](mailto:chantal.grenier-gire@educagri.fr)

◇ Gestion administrative : **Gisèle COMBARIEU**  
tél : 05.61.75.32.09 e-mail : [gisele.combarieu@educagri.fr](mailto:gisele.combarieu@educagri.fr)

Le sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences

Michel GOMEZ

# Fiche inscription

## CAPESA INTERNE section DOCUMENTATION

Nom : Prénom :  
Date de naissance :  
Établissement (adresse) :  
Fonction :  
Ancienneté comme enseignant contractuel en documentation dans l'enseignement agricole public (nombre d'années scolaires à 50 % ou à 100%) :  
Filières et classes en responsabilité : *(vous pouvez joindre une fiche détaillée)*  
Tél. : Fax :  
e-mail :

- Formation initiale (niveau, domaine) diplôme(s) obtenu(s) :
- Expérience professionnelle éventuelle hors enseignement :

**Les candidats doivent obligatoirement accéder à un poste informatique connecté à l'Internet pour suivre la formation en ligne sur la plate-forme mis à disposition par l'ENFA.**

Fait à....., le .....2010

Signature de l'agent

**N° SAFO de l'agent :**

*(si l'agent ne possède pas ce numéro SAFO, indispensable pour recevoir sa convocation, l'établissement contactera sans délai, le SRFD, pour sa création ou sa mise à jour).*

**Avis du Directeur de l'EPLEFPA**

Favorable.....  
Défavorable....  
SIGNATURE :

**Avis du DRAF/SRFD**

Favorable.....  
Défavorable....  
SIGNATURE :

**Le Directeur de l'EPLEFPA transmet après signature, cette fiche d'inscription au chef du SRFD, lequel la retourne à l'ENFA de Toulouse, à l'adresse suivante :**

**ENFA (Service DEVE)**  
2 route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX  
**pour le 22 octobre 2010 (date impérative)**